

AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 01-2025

AVIS EST DONNÉ QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté, lors de la séance régulière du 21 janvier 2025, le règlement n° 01-2025 « Règlement décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2025 ».

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et aura effet à compter du 1er janvier 2025.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, situé au 1166, boulevard Laure à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, où copie de ce règlement peut être obtenue. Elles peuvent également le consulter sur le site internet de la MRC de Sept-Rivières au www.septrivieres.qc.ca.

Elisabeth Chevalier		
Directrice générale et greffière-trésorière		

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières le 24 janvier 2025 et l'avoir affiché sur le babillard prévu à cette fin à l'entrée principale du centre administratif de la MRC de Sept-Rivières le même jour.

DONNÉ à Sept-Îles, ce 24e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

DONNÉ à Sept-Îles, ce 24e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

Elisabeth Chevalier Directrice générale et greffière-trésorière